

LA VILLE DE CAEN S'ENGAGE À NOUVEAU POUR LA SANTÉ LOCALE

En 2025, la Ville signe, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé et l'Etat, un troisième Contrat local de santé. Le CLS est un outil visant à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Cette démarche est le résultat d'une dynamique de partenariat entre les différents acteurs sur le terrain.

Parmi les évolutions de ce CLS de troisième génération, une dynamique d'élargissement du périmètre d'intervention aux communes limitrophes à Caen et souhaitant intégrer la démarche. L'objectif de ce nouveau périmètre est de faciliter la lecture des dispositifs existants localement et de partager des moyens déployés au travers du contrat. Ce contrat verra également la consolidation des actions et des partenariats précédemment engagés par exemple en matière de prévention, de sport-santé ou encore d'attention portée aux publics dits vulnérables.

Le plan d'actions du contrat se compose de 18 actions et répond aux 5 priorités suivantes :

1. Agir pour un environnement favorable à la santé ;
2. Améliorer l'accès aux soins pour tous ;
3. Agir pour promouvoir la santé et prévenir les maladies ;
4. Améliorer la santé mentale de la population ;
5. Faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et à une pratique d'activité physique régulière.

Les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du CLS :

- Des acteurs institutionnels ou établissements publics (Communauté Urbaine de Caen la Mer, Ville de Mondeville et d'Hérouville Saint-Clair, CAF, CPAM, Education Nationale, Syvedac...);
- Des établissements hospitaliers et représentants de professionnels de santé libéraux (EPSM, CHU, CPTS Caen Couronne, URML, URPS, ...)
- Des acteurs associatifs ou fédérations (association Revivre, Mutualité Française, associations intervenant dans le champs social, médico-social...).

Un premier contrat local de santé signé en 2014

Le premier contrat, signé en 2014 et structuré autour de quatre thématiques (nutrition, bien-être psychique, accès aux soins et santé pour tous, et santé environnement), est arrivé à terme en 2018. La Ville a souhaité poursuivre cette démarche et les investissements dans ce domaine en définissant un nouveau Contrat local de santé pour la période 2019-2023. La commune de Caen s'est engagée dans l'actualisation de son diagnostic santé des habitants, afin de redéfinir des axes prioritaires. Ce deuxième CLS était majoritairement orienté vers la prévention et la promotion de la santé. Par ailleurs, les volets santé environnement, sport santé, et soins de premiers recours sont pris en compte.

Le plan d'action complet du troisième contrat local de santé :

Axe stratégique	Objectif	Intitulé de l'action
AXE 1 Agir pour un environnement favorable à la santé	Favoriser la mobilité des habitants inter/intra quartiers et inter-communes	Promouvoir l'utilisation des mobilités douces et actives
	Agir sur le cadre de vie des habitants	Valoriser l'image des quartiers
	Développer les aménagements favorables à la santé	Intégrer les enjeux de santé dans les projets d'aménagement urbain
	Agir pour un environnement sain	Développer des actions de sensibilisation sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens Communiquer et sensibiliser sur la réduction des déchets et ses co-bénéfices sur l'environnement et la santé
AXE 2 Améliorer l'accès aux soins pour tous	Fluidifier les parcours de soins	Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap Promouvoir le Dispositif d'Appui à la Coordination appui santé 14 et inciter les professionnels de santé à s'en saisir
	Renforcer l'accès aux soins	Favoriser l'accès à une complémentaire santé pour tous - Mutuelle communale Permettre l'accès à un médecin traitant pour tous
	Renforcer l'offre de santé	Poursuivre la création de regroupements de professionnels de santé et accompagner la mise en œuvre des projets de santé des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) existants
AXE 3 Agir pour promouvoir la santé et prévenir les maladies	Améliorer l'accès à l'offre et aux informations de santé	Améliorer l'accès des habitants et des professionnels aux informations en matière de santé et de bien-être
	Améliorer le recours aux dépistages	Développer des actions de dépistages des cancers en proximité
	Prévenir les conduites addictives	Prévenir les conduites addictives en particulier auprès des personnes vulnérables
AXE 4 Améliorer la santé mentale et le bien-être psychique de la population	Faciliter la coordination et la concertation entre les acteurs locaux	Poursuivre la mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
	Faciliter l'accès aux soins en santé mentale	Valoriser l'offre de soins en santé mentale, la faire connaître afin de développer une culture commune en santé mentale
	Lutter contre l'isolement et la souffrance psycho-sociale	Renforcer les compétences psycho-sociales chez les jeunes
AXE 5 Faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et à une pratique d'activité physique régulière	Adopter des comportements alimentaires favorables à la santé	Agir en faveur du bien manger pour tous
	Favoriser la pratique d'activité physique pour tous	Poursuivre la mise en œuvre des projets sport santé

Contact presse : Sophie de Floris
 02 31 30 45 03 / 07 89 28 38 29 / s.defloris@caen.fr